



## Journal des Cercles



### Edito

En octobre 2020, Caroline GALACTEROS, Administratrice de l'ASAF - *Association de Soutien à l'Armée Française* -, fustigeait ([ici](#)) ces hauts fonctionnaires indébouillonnables qui muselaient les gouvernants successifs de la France en tenant les rênes de sa politique étrangère avec une ambition claire: **s'aligner sur la diplomatie américaine, faire le jeu de l'Union européenne et enlever à la France tout ce qui lui reste de souveraineté.**

Chacune, chacun se fera sa propre opinion sur la raison sociale de cette association. Cependant, au-delà de celle-ci, il faut bien convenir que le message véhiculé par cet article (*L'Etat profond contre la France et les Français*) est conforme au sentiment de la plupart d'entre nous: **la souveraineté de la France s'étirole pour se dissoudre inexorablement dans des organisations intergouvernementales et se noyer dans l'illusion de la démocratie étatsunienne.**

Toujours aveuglés depuis plus de quatre décennies par les vertus apparentes du capitalisme financier, ces hauts fonctionnaires comme nombre de responsables politiques, médiatiques, scientifiques et économiques, fervents zéloteurs français du suivisme néolibéral anglosaxon, n'ont toujours pas décillé leurs yeux (*mais au fond, le veulent-ils réellement?*).

Les ravages sociaux, sociétaux, écologiques et climatiques dévastateurs subis par la population ne cessent de s'amplifier.

La crise sanitaire a été de ce point de vue révélatrice. Le délabrement des services publics et ses conséquences sur la population française sont connus et disponibles. (cf. *Rapport sur les inégalités en France, édition 2021*).

Pour autant, les conséquences les plus dramatiques de ce suivisme aveugle concernent la sécurité du Territoire et la sûreté de la Nation.

De la défense du Koweït à l'évacuation de l'Afghanistan, en passant la Syrie, l'Irak, ..., les Etats-Unis n'ont eu de cesse d'entraîner l'Occident, sous couvert de lutte contre le terrorisme et d'instauration de leur démocratie (*nation building*), dans des opérations militaires dont, finalement, leur unique but était l'acapement des richesses minières, pétrolifères et accessoirement d'emmerder l'ex-URSS.

Mais, ce sont ces opérations qui ont déstabilisées les populations locales et servi de terreau au terrorisme. C'est d'ailleurs ce qu'ont reconnu E. Macron et J Biden dans leurs récents discours (16/08 et 17/08) en remettant en cause le droit d'ingérence pour l'un et le « nation-bulding » pour l'autre.

Il faudra, cependant, plus que des « aveux » pour que nos hauts fonctionnaires comprennent la nécessité pour la France (le Peuple) de recouvrer sa souveraineté.

Il est plus que temps de reprendre en main notre destinée et de militer pour l'élection d'une **Assemblée Constituante**. PG

N° 7

Septembre 2021

### DANS CE NUMÉRO

Edito 1

Actualités territoriales et activités des cercles 2

- La colère des Ediles
- Excès de centralisation dans la gestion de la crise
- Appel des maires pour une Constituante
- Cercle de Bourges

Activités autour des cercles 3

- Le Syndicat des Gilets Jaunes
- Les Etats Généraux pour une Constituante
- L'ADA 6

Autour de la Souveraineté 4

- Le RIC: un outil au service de la souveraineté du peuple

Vie de l'association 6

- Aux présidents des cercles locaux
- La tournée des cercles
- Des citoyens lancent un Appel national pour une nouvelle Constitution

✉: [coordinationdescercles@free.fr](mailto:coordinationdescercles@free.fr)

🌐: <https://www.pouruneconstituante.fr/>



## Actualités territoriales et activités des Cercles

### LA COLÈRE DES EDILES



**L**e maire d'Onet-le-Château et vice-président de Rodez Agglomération, Jean-Philippe Kéroslian, a posté, lundi 2 août, **12 500 courriers** (soit l'équivalent de la population de la commune), à l'attention du Président de la République, pour protester contre la baisse continue des aides de l'Etat.

L'élu dit comptabiliser une perte de 6M€ depuis 2014. Soit l'équivalent d'une année d'investissement.

En réalité, cette situation fait écho à l'article que nous avons publié dans le JdC N°2 (p 4): *Les Collectivités territoriales: faire et défaire, c'est toujours réformer.*

### EXCÈS DE CENTRALISATION DANS LA GESTION DE LA CRISE

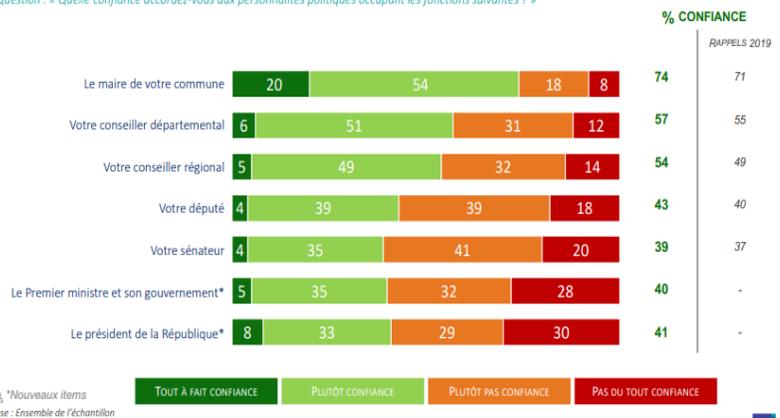
**I**nterrogés, début juillet, par le [Cevipof](#) et l'[AMF](#), les Français jugent positivement l'action des maires mais sont plus sévères à l'égard de celles de l'Etat.

Ainsi, par ce sondage, il se confirme une crise de confiance des Français envers leurs représentants politiques officiant à l'échelon national.

Ces résultats rappellent, finalement, que le maire reste la seule autorité républicaine capable d'entendre les doléances des citoyens et la commune, la seule parcelle de la République susceptible d'encadrer les assemblées constituantes.

### LA CONFIANCE ACCORDÉE À DIFFÉRENTS REPRÉSENTANTS POLITIQUES

Question : « Quelle confiance accordez-vous aux personnalités politiques occupant les fonctions suivantes ? »



### APPEL DES MAIRES POUR UNE CONSTITUANTE

**J**ean-Michel Boulmé, maire de Serrières sur Ain, appelle les maires, et plus particulièrement les maires ruraux de France, à signer le texte ([ici](#)) demandant l'élection d'une assemblée constituante et aux citoyens de rédiger leurs cahiers d'exigence.

Devant les attaques portées par les gouvernements successifs contre le pouvoir communal, devant les assauts permanents contre la démocratie et le suffrage universel, en particulier après l'insulte faite au vote émis par les Français lors du référendum du 29 mai 2005, devant la crise politique qui, depuis des années, indique la déliquescence du pouvoir tant sur le plan intérieur que dans l'espace européen, devant l'état économique, politique et social de la France que chaque jour met d'avantage en lumière, seul un sursaut démocratique peut sortir notre pays de ce

marasme, seul l'appel aux citoyens dans un cadre démocratique et pacifique peut nous rassembler pour faire face aux défis .

### CERCLE DE BOURGES

**L**es membres du Cercle de Bourges se sont réunis le mercredi 16 juin 2021.

Inquiets de la progression des atteintes aux droits, aux libertés et à la démocratie orchestrée par les acteurs politiques et économiques, le Cercle de Bourges entend poursuivre et renforcer son action citoyenne ([ici](#)).

La prochaine réunion des membres du Cercle de Bourges aura lieu mercredi 15 septembre 2021, à 14 h 30, à la FOL rue Samson



## Activités autour des Cercles.

### LE SYNDICAT DES GILETS JAUNES

**L**es grandes centrales syndicales n'ont jamais aimé les mouvements sociaux émergeant hors de leur politique établie.

Déjà, à la fin des années 80, la CFDT comme la CGT avaient été prises au dépourvu par les infirmières et leur coordination.

Lorsqu'à l'automne 2018 le mouvement de protestation spontané des Gilets Jaunes prit de l'ampleur, elles furent, comme il y a 40 ans, totalement sidérées, incapables de répondre aux appels des manifestants.

Elles sont restées divisées quant à la stratégie à tenir s'excluant, de fait, des revendications sociales importantes portées par les ronds-points.

Elles n'ont pas su ou voulu intégrer dans leurs réflexions que les grandes mutations du capitalisme financier du 21<sup>ème</sup> siècle affectaient le mode de vie non seulement des salariés mais également celui d'autres groupes sociaux tels que les agriculteurs, les petits entrepreneurs et autres victimes silencieuses des méfaits du néolibéralisme.

Le syndicalisme, tel qu'il fut construit à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et perdure encore aujourd'hui, n'a pas su remplir sa mission de contre-pouvoir, ni répondre aux attentes de leurs militants et sympathisants.

C'est, donc, à partir de ce constat amer que des syndicalistes révoltés et expérimentés ont décidé de prendre

leurs responsabilités en créant le Syndicat des Gilets Jaunes (SGJ).

**Syndicat né du mouvement des Gilets Jaunes, le SGJ** rejette profondément les grandes organisations syndicales pyramidales, autoritaires et corrompues par des décennies de copinage et de compromis, désastreux pour les salariés, avec les organisations patronales et les principaux partis politiques de gouvernement.

Il affirme sa volonté de reconstruire un contre-pouvoir syndical puissant, indépendant, démocratique, revendicatif et humaniste.

Ayant pleinement conscience que c'est au peuple de prendre ses responsabilités, de s'organiser et de lutter pour ne plus être soumis à un système d'exclusion, le SGJ

entend prendre sa part à l'établissement d'une société basée sur la dignité humaine, l'équité et la justice sociale.

C'est pourquoi il s'est construit comme une organisation démocratique dans laquelle chaque représentant est révocable, une organisation indépendante et incorruptible ne recevant aucun financement de l'État et des entreprises.

Les ronds-points redécouvrent la Fraternité, le SGJ milite pour l'émergence de l'Égalité, symbole de la fin des injustices; au peuple de recouvrer sa Liberté.

<https://syndicatgj.fr/>

[Les statuts](#) du SGJ

Adresse mail: [contact@syndicatgj.fr](mailto:contact@syndicatgj.fr)

### LES ETATS GÉNÉRAUX POUR UNE CONSTITUANTE

**C**omme nous vous l'avions annoncé, nous entamons les États Généraux pour une Constituante.

Un premier débat contradictoire entre l'APUC et **Génération Frexit Bourgogne** aura lieu le samedi 4 septembre 2021 de 9h30 à 17h00 à TAILLANT (21240) -28 boulevard des Clomiers.

D'autres rencontres sont en phase de finalisation en Essonne fin septembre, à Moissac courant novembre.

Enfin, plusieurs adhérents des villes de Nancy, Thionville, Carcassonne, Perpignan, Nîmes, Forcalquier, ... souhaiteraient organiser des EGC.

Un prochain bureau de l'APUC doit se réunir pour établir un calendrier des rencontres.

### L'ADA 6

**L**a 6<sup>ème</sup> Assemblée des Assemblées des Gilets Jaunes (ADA) a eu lieu les 25, 26, et 27 juin 2021 en Ile de France.

L'APUC était présente.

Vous trouverez [ici](#) et [là](#) ses interventions.

**Pour participer à l'élaboration de ce journal, il suffit d'en manifester l'intention par mail à l'adresse suivante: [coordinationdescercles@free.fr](mailto:coordinationdescercles@free.fr)**



LE RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE CITOYENNE: UN OUTIL AU SERVICE DE LA SOUVERAINÉTÉ DU PEUPLE

Il aura fallu de nombreux siècles pour que la France s'inspire des institutions grecques et romaines et fasse ainsi lentement puis violemment l'apprentissage de la démocratie.

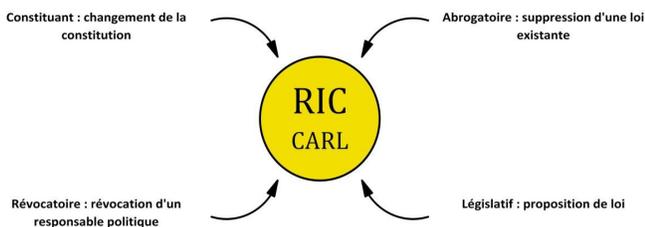
Depuis le XV<sup>ème</sup> siècle, de RABELAIS à LA BRUYERE, de MONTAIGNE à MONTESQUIEU, tous avaient concouru au siècle des lumières, à la chute de la monarchie et à l'avènement de la république.

C'est ainsi qu'André BELLON, président de l'Association Pour Une Constituante, situe la première République à la date du 22 septembre 1792, lorsqu'elle abolit la monarchie par une insurrection populaire, instaure le principe du suffrage universel et pose le principe de la souveraineté populaire.

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 venait de connaître sa première mise en œuvre et de consacrer par son article 6 que : « La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants à sa formation ».

Parce que ce principe est demeuré trop longtemps lettre morte, c'est le mouvement des Gilets jaunes qui a ravivé la mémoire de ces textes en réclamant l'instauration du référendum d'initiative citoyenne.

Qu'est-ce que le RIC ?



C'est à François GARÇON qu'il faut emprunter, sinon la définition, l'approche institutionnelle inspirée du système suisse auquel il a consacré des articles et des ouvrages :

« Pour l'essentiel, le RIC résume une demande des citoyens de pouvoir initier, infléchir, voire annuler,

par le biais de votation l'action des élus en dehors des calendriers électoraux.

Ce modèle législatif n'est pas concurrent de la démocratie représentative mais vient la compléter puisque « les citoyens sont en capacité légale de prendre des décisions ou de corriger les lois et les décisions publiques touchant à tous les aspects de la société ». C'est ainsi que la démocratie directe vient en renfort des élus.

En quoi le RIC est-il un outil de ou pour la démocratie directe ?

Le RIC est l'affirmation d'une souveraineté qui s'apprend, puisqu'à toutes les époques les pouvoirs en place ont fait en sorte que le peuple ne soit jamais souverain.

S'il est vrai que le peuple peut ne pas être totalement innocent, la servitude volontaire décrite par LA BOETIE est trop souvent bien commode et de ce fait sévèrement stigmatisée par Emmanuel KANT, qui considère qu'il s'agit, le plus souvent d'une association entre la lâcheté et la paresse.

Aussi, la démocratie directe doit-elle faire l'objet d'un apprentissage ?

En tout premier lieu à l'école puisqu'il faut se souvenir de ce qu'avait écrit MONTAIGNE et qui aurait dû encore aujourd'hui inspirer l'Education nationale, à savoir qu'il faut apprendre à l'élève à penser, ce qui suppose non seulement un vocabulaire, mais également une culture qui fasse que l'instruction dispensée participe par le raisonnement à former le jugement.

C'est dans cet esprit qu'Yvan BLOT, en 1989, dans le cadre de l'association l'A3D a présenté dans un article - Le référendum d'initiative populaire et le règne du droit - que « Le référendum d'initiative populaire exerce un effet pédagogique considérable dont nous sentons cruellement le besoin dans notre pays ... En organisant une saine compétition dans l'élaboration des lois entre le peuple, le parlement, et le gouvernement, elle responsabilise chacun des partenaires ».

Et surtout, il insiste sur un point aujourd'hui capital en raison même des revendications exprimées par le mouvement des Gilets jaunes: « La démocratie directe donne par ailleurs une force plus grande à la loi, en augmentant sa légitimité par le consentement direct des citoyens eux-mêmes. Le règne du droit est donc plus grand qu'en démocratie purement représentative ».

Si l'on ajoute, avec François GARÇON, que les droits référendaires suisses dont il faudrait s'inspirer font l'objet d'une lenteur dans leur mise en route puisqu'il faut effectivement qu'un comité d'initiative *ad hoc* se constitue afin de rédiger un texte de loi qui sera soumis à l'approbation des citoyens.

Cette première étape peut durer jusqu'à quatre mois, puis s'engage la collecte des paraphes, ce qui donne lieu, ainsi que le souligne François GARÇON, que « *chaque référendum amène ainsi des citoyens à descendre dans la rue non pour y brûler des pneus mais pour y interpeller les passants et argumenter sur le bien-fondé du combat mené paisiblement, argumentation qui, pour recueillir des signatures, doit néanmoins être persuasive* ».

La dialectique qui s'installe met à l'épreuve l'argumentation qui soutient le projet de loi et au stade de la collecte il n'est pas certain d'obtenir les signatures requises, ce qui constitue la première des manifestations d'un véritable débat démocratique.

Au surplus, hormis la mobilisation des collecteurs, le coût d'une telle initiative est très minime puisque la seule dépense est représentée par des ramettes de papiers, à raison de 10 paraphes par pétition s'il faut remplir 10 000 feuilles de papiers au minimum, cela représente 20 ramettes de 500 feuilles chacune pour une initiative populaire, soit approximativement une dépense qui n'excède pas 100 euros pour une initiative fédérale.

Ainsi que le souligne également François GARÇON, le référendum abrogatif serait un bon outil pour sensibiliser les citoyens français à la dépense publique, puisque l'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 édicte :

« *Les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée* ».

Cet article étant demeuré lettre morte, il serait effectivement souhaitable que les électeurs non seulement contrôlent l'usage des deniers publics mais se prononcent sur des dépenses et les projets dont l'intérêt n'est pas déterminant et qui pourraient constituer de nouveaux gaspillages.

### **Quel serait le biais pouvant dénaturer la**

*Roland Sanviti, avocat au barreau de Paris depuis 1973, fondateur de Justice et Démocratie (ici) a rejoint, en 1989, sur la recommandation de magistrats, Yvan Blot pour tenter de promouvoir le référendum d'initiative populaire en s'inspirant du système existant en Suisse.*

*Après le décès d'Yvan Blot, en 2018, en accord avec Madame Blot, Roland Sanviti, dans le but de poursuivre la mission engagée 30 ans plus tôt, dépose en préfecture les statuts d'une nouvelle association « Association Démocratie Directe pour la France » dont il assure une des 4 vice-présidences, la co-présidence étant assurée par Mme Cendrine Blot et M. Pierre Vanneste.*

### **finalité première de cet outil ?**

Si l'on considère le rôle joué par les médias, les instituts de sondage, force est d'admettre que la collecte des signatures, la confrontation des idées, dans la rue et dans tous les lieux qui favorisent ces échanges sont autant des garanties que le projet de loi soumis au vote aura fait l'objet de nombreuses discussions et par la même justifiait que les citoyens puissent se prononcer avec le maximum d'informations et en toute liberté.

La finalité première de cet outil, à savoir le RIC, est l'expression de la volonté populaire qui affirme ainsi sa souveraineté, encore faut-il que la loi votée soit appliquée, ce qui pose en France la question du pouvoir judiciaire, puisqu'effectivement dans bien des domaines qui intéressent la sécurité des personnes et la protection des biens, les lois existent mais ne sont pas appliquées.

C'est en cela que la note établie par Yvan BLOT « *le Référendum d'initiative populaire et le règne du droit* », mettait en évidence l'impérieuse nécessité que la réflexion qui s'installe au moment de l'élaboration du projet de loi ne soit pas déçue lorsque le texte adopté trouvera à s'appliquer. Par voie de conséquence le RIC ne doit être soumis à aucune limite institutionnelle et doit être un moyen d'adapter les institutions françaises aux enjeux de la mondialisation en assurant en toute priorité la sécurité des personnes et la protection des intérêts fondamentaux de la nation.

**La souveraineté du peuple et de chaque citoyen impose l'instauration de référendum d'initiative populaire et du pouvoir judiciaire.**

*Roland Sanviti*

*L'instauration du Référendum d'Initiative Citoyenne permettrait la suppression du Conseil Constitutionnel, organe institutionnel qui s'est érigé en pouvoir constituant alors qu'il n'en a ni la légitimité ni la compétence.*

*Ni la légitimité: rappelons que les 9 membres composant le CC ne sont pas élus mais nommés par le Pdt de la République (3), par le Pdt du Sénat (3) et par le Pdt de l'Assemblée Nationale (3).*

*Ni la compétence: soulignons qu'ils ne sont pas magistrats et encore moins spécialistes du droit constitutionnel. Ce sont avant tout des hommes ou des femmes politiques voire des hauts fonctionnaires ayant servi les « politiques ».*

*PG*



## Vie de l'association.

### AUX PRÉSIDENTS DES CERCLES LOCAUX

**V**ous avez remarqué que l'APUC relance plusieurs activités dans la perspective des Etats généraux de la Constituante et ce en pleine période électorale.

La présidentielle, comme les législatives ne sont que des moments opportuns à utiliser pour valoriser le combat pour l'élection d'une Assemblée Constituante. Nous voulons développer les cercles, expliquer notre perspective, dans les communes et les quartiers, en particulier autour de la collecte des cahiers d'exigences ([ici](#)).

Aussi, n'hésitez pas à échanger entre vous autour de ces enjeux, et de partager votre expérience par visio-conférence ou par l'intermédiaire de la chaîne YouTube de l'APUC voire du journal des Cercles.

### LA TOURNÉE DES CERCLES

**A**u-delà de l'organisation des Etat Généraux pour une Constituante (cf. page 3 du présent journal), nous poursuivons la tournée des cercles telle que nous l'évoquons *au fil de l'eau* dans les différentes éditions du Journal des Cercles.

Ainsi, il reste à organiser des Rencontres citoyennes dans les régions de: PACA/ Corse, Rhône-Alpes, Hauts de France, Aquitaine, Centre/Pays de Loire et l'Ile de France.

Pour faciliter la planification de ces rencontres, n'hésitez pas à prendre l'attache d'Hugues Débotte par l'intermédiaire de l'adresse mail suivante: [coordonationdescercles@free.fr](mailto:coordonationdescercles@free.fr)

### DES CITOYENS LANCENT UN APPEL NATIONAL POUR UNE NOUVELLE CONSTITUTION

**E**n septembre 2008, André Bellon, président de l'APUC, lançait un appel pour une Assemblée Constituante ([ici](#)).

Soulignant les dérives constantes de la vie politique vers le conformisme de la mondialisation, il invitait ses concitoyens à sortir des impasses sociales, économiques et politiques dans lesquelles les zélés du néolibéralisme cadennaient la République.

Depuis, l'Association Pour une Constituante n'a eu de cesse à encourager les citoyens à se rassembler pour mettre en commun leurs analyses et réflexions afin de rédiger ensemble des cahiers d'exigences, premier acte de résistance à une oppression devenue insoutenable.

Par conviction, l'APUC a toujours soutenu les initiatives invitant les citoyens à se mobiliser pour recouvrer leur souveraineté.

Récemment, **LIONEL BROU**, *France Démocratie Directe*, a lancé un appel pour une nouvelle constitution (cf. ci-contre).

Confiant dans la capacité des citoyens à reprendre le contrôle de leur destinée, il leur propose de tenir des assemblées constituantes publiques, sur le parvis des mairies et de remettre au maire de leur commune les cahiers d'exigences, résultats de leurs réflexions.

*Nous reproduisons, ci-après, la pétition qui est naturellement à reproduire et à faire circuler sans modération. Les exemplaires physiques de la pétition sont à conserver par devers ceux qui les diffusent. Des copies numériques ou simplement des quantités de signature, pour éviter la constitution de fichiers numériques, peuvent être communiquées par mail à [coordonationdescercles@free.fr](mailto:coordonationdescercles@free.fr)*

### Pour une nouvelle Constitution Appel National

Nous, citoyens réfractaires à la déliquescence de l'Etat et de la République française, appelons à la promulgation d'une nouvelle Constitution qui sera rédigée en assemblées constituantes publiques, par et pour les citoyens, lors de rencontres sur les places publiques de toutes les mairies.

Nom-Prénom	Mairie	Signature

